

La santé de nos lacs: une responsabilité collective!



© André Chevrier

Catherine Baltazar
Chargée de projets
OBV RPNS
4 juin 2016



Plan de la présentation

PARTIE 1: Gestion de l'eau: qui fait quoi?

- Les acteurs
- Responsabilités par palier

PARTIE 2: Et les citoyens? Les bonnes pratiques qui comptent!

- Bandes riveraines
- Installations septiques
- Navigation



Gestion de l'eau

Les acteurs « principaux »

Gouvernement fédéral

- MPO
- Transports Canada (garde côtière canadienne)



**Pêches et Océans
Canada**



**Transports
Canada**

Gouvernement provincial

- MDDELCC
- MFFP
- MAMOT

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

*Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs*

Québec 

*Affaires municipales
et Occupation
du territoire*

Québec 

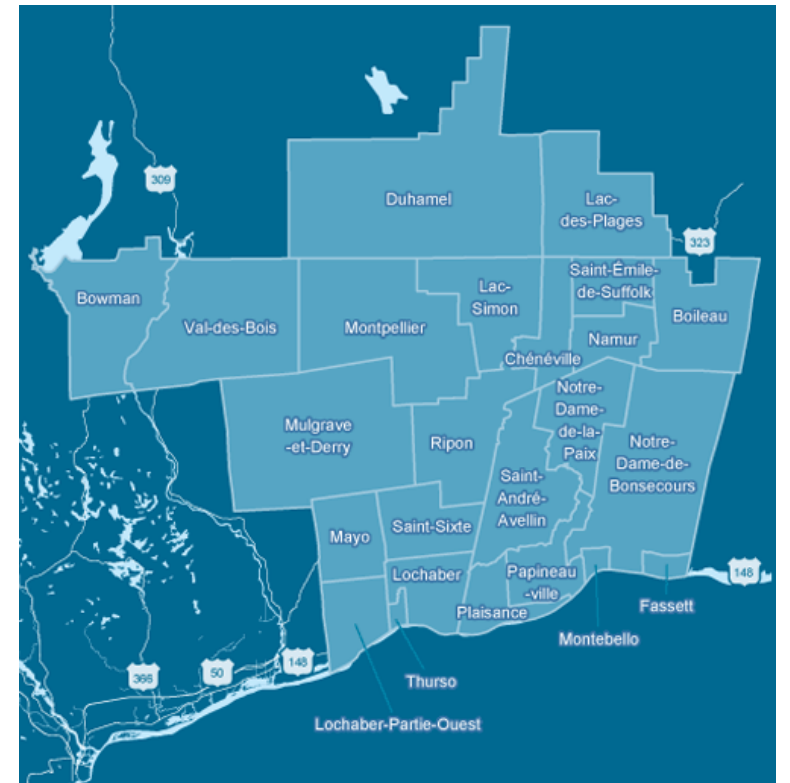
Gestion de l'eau

Les acteurs

Municipalité régionale de comté (MRC)

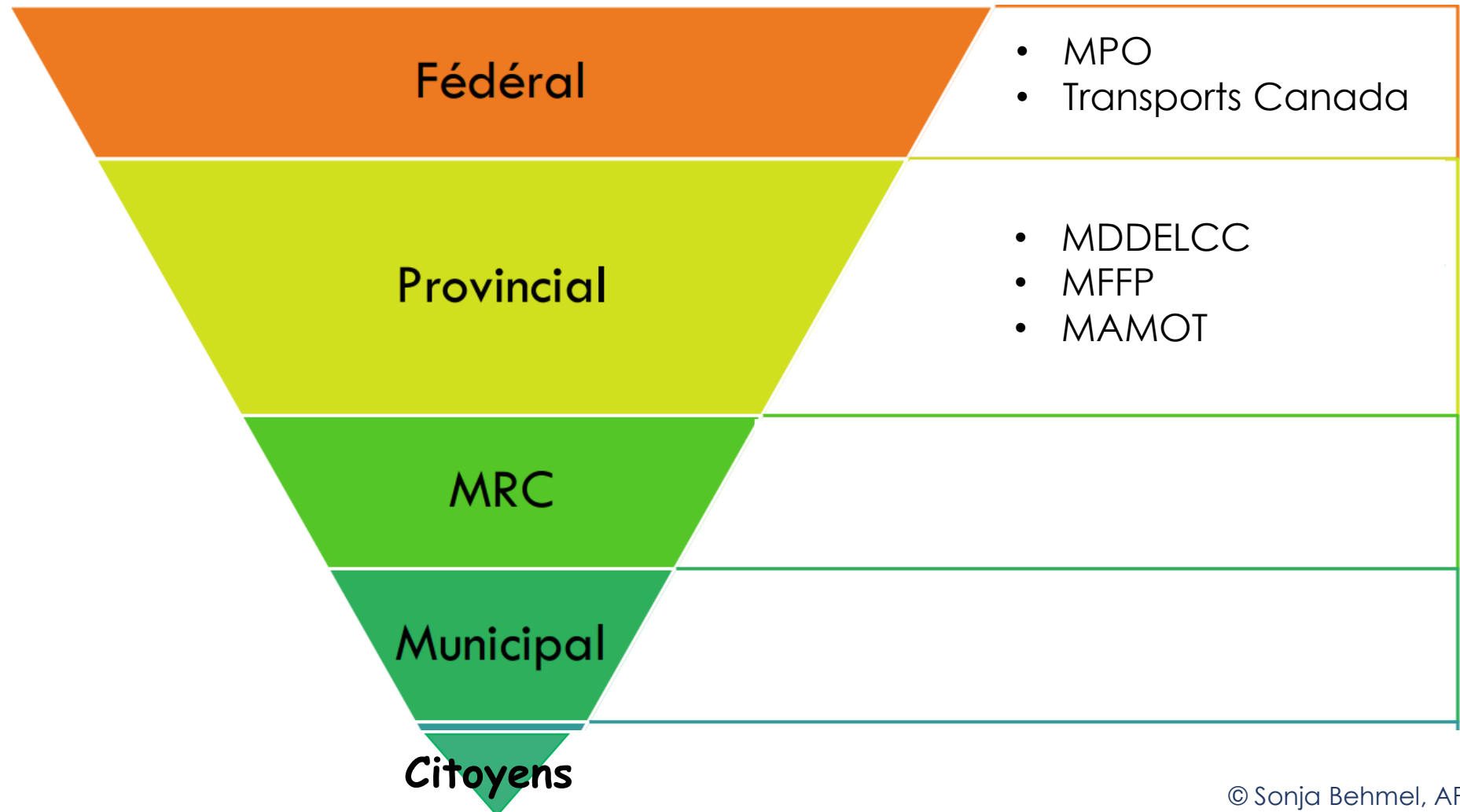


Municipalité locale



Gestion de l'eau

Les acteurs





Responsabilités par palier

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement fédéral



Pêches et Océans
Canada

Loi sur les pêches

Interdit de causer des **dommages sérieux*** à tout poisson visé par une pêche commerciale, récréative ou autochtone, ou à tout poisson dont dépend une telle pêche.

***Dommage sérieux** = mort de tout poisson ou modification permanente ou la destruction de son habitat.

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement fédéral



**Transports
Canada**

Loi sur la protection de la navigation

Vise à protéger le droit public de navigation.

Assujettit les ouvrages devant être construits ou placés dans, sur, sous, au-dessus ou en travers des eaux navigables à l'approbation de leurs plans et emplacements par Transport Canada.

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement fédéral



Transports
Canada

Loi sur la marine marchande du Canada

Règlement sur la compétence
des conducteurs
d'embarcations de plaisance

Règlement sur les
restrictions visant
l'utilisation des bâtiments

Règlement sur les petits
bâtiments

Règlement sur la pollution
par les bâtiments et sur les
produits chimiques
dangereux

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement provincial

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Contient plusieurs éléments, tels que:

Règlement sur le
prélèvement des eaux et
leur protection (RPEP)

Politique de protection des
rives, du littoral et des
plaines inondables (PPRLPI)

Règlement relatif à
l'application de la LQE

Règlement sur l'évacuation
et le traitement des eaux
usées des résidences
isolées (Q-2, r.22)

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement provincial

Objectifs de la PPRLP:

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

- Assurer la pérennité des plans d'eau et des cours d'eau (**protection minimale!**)
- Prévenir la dégradation et l'érosion des milieux qu'elle vise en favorisant **la conservation de leur caractère naturel**
- Assurer la conservation de la qualité des milieux en **limitant les interventions**
- **Assurer la sécurité des personnes et des biens** dans les plaines de débordement
- Protéger la flore et la faune typique de la plaine inondable et y assurer **l'écoulement naturel des eaux**
- Promouvoir la **restauration des milieux riverains**

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement provincial

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Exemples de réglementation découlant de la PPRLP:

- Largeur minimale des bandes riveraines
- Assujettissement à un certificat d'autorisation pour
 - Construction susceptibles de modifier la qualité de l'environnement.
 - Construction, travaux ou ouvrages, dans un **cours d'eau** à débit **régulier** ou **intermittent**, dans un **lac**, un **étang**, un **marais**, un **marécage** ou une **tourbière**.

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement provincial

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

Contient plusieurs éléments, tels que:

Règlement sur les habitats fauniques (RHF)

Interdiction d'activités susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs

Québec 

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement provincial

Loi sur les compétences municipales

Affaires municipales
et Occupation
du territoire

Québec 

Pour les MRC:

Responsable de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens.

Certains pouvoirs peuvent être délégués aux municipalités

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement provincial

Loi sur les compétences municipales

*Affaires municipales
et Occupation
du territoire*

Québec 

Pour les municipalités locales:

Alimentation en eau

Fossés de drainage

Système d'égouts

Assainissement des eaux

Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Gouvernement provincial

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

Définit les instruments de planification:

Schéma
d'aménagement

Plan d'urbanisme

Règlements
d'urbanisme
municipaux

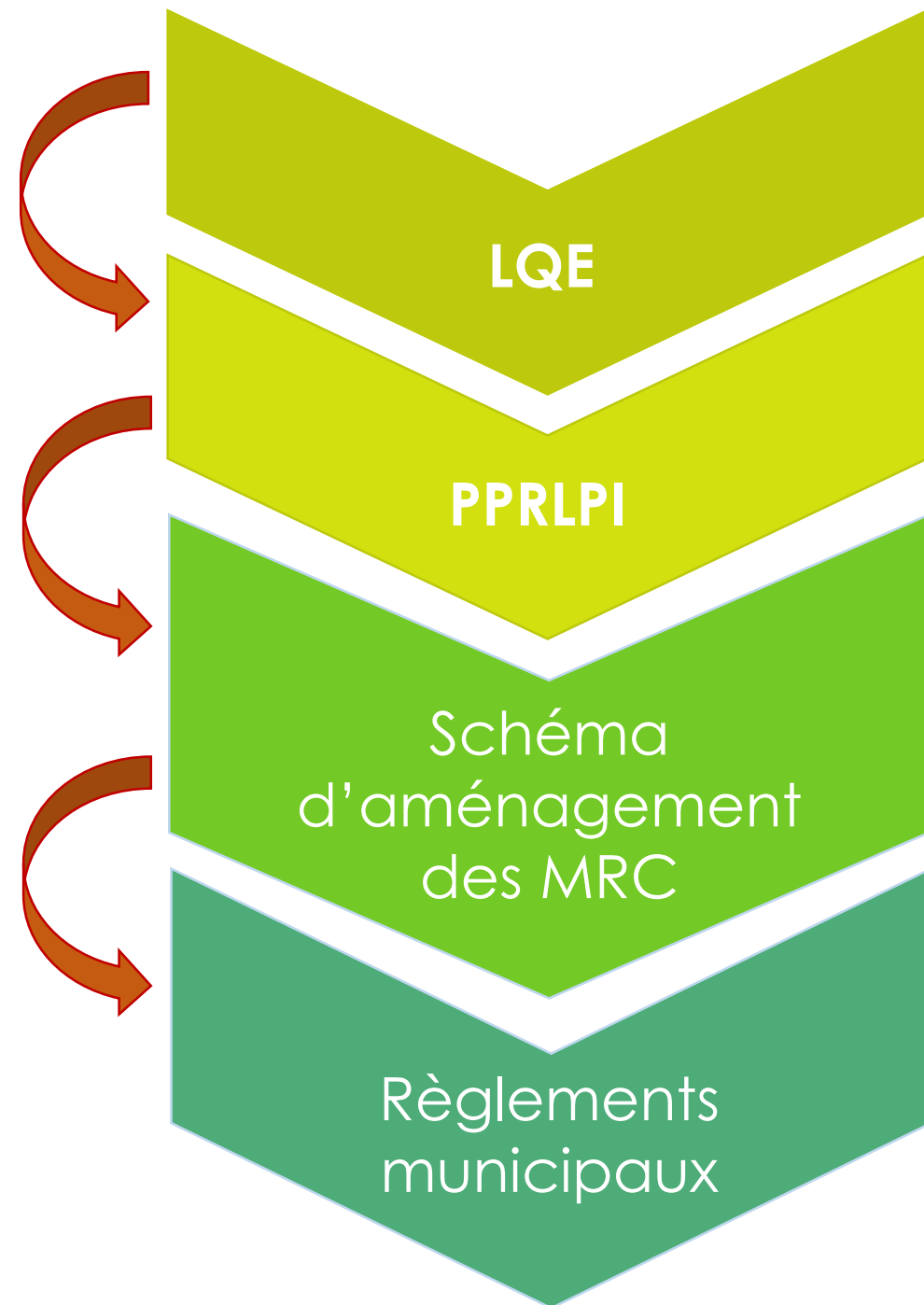
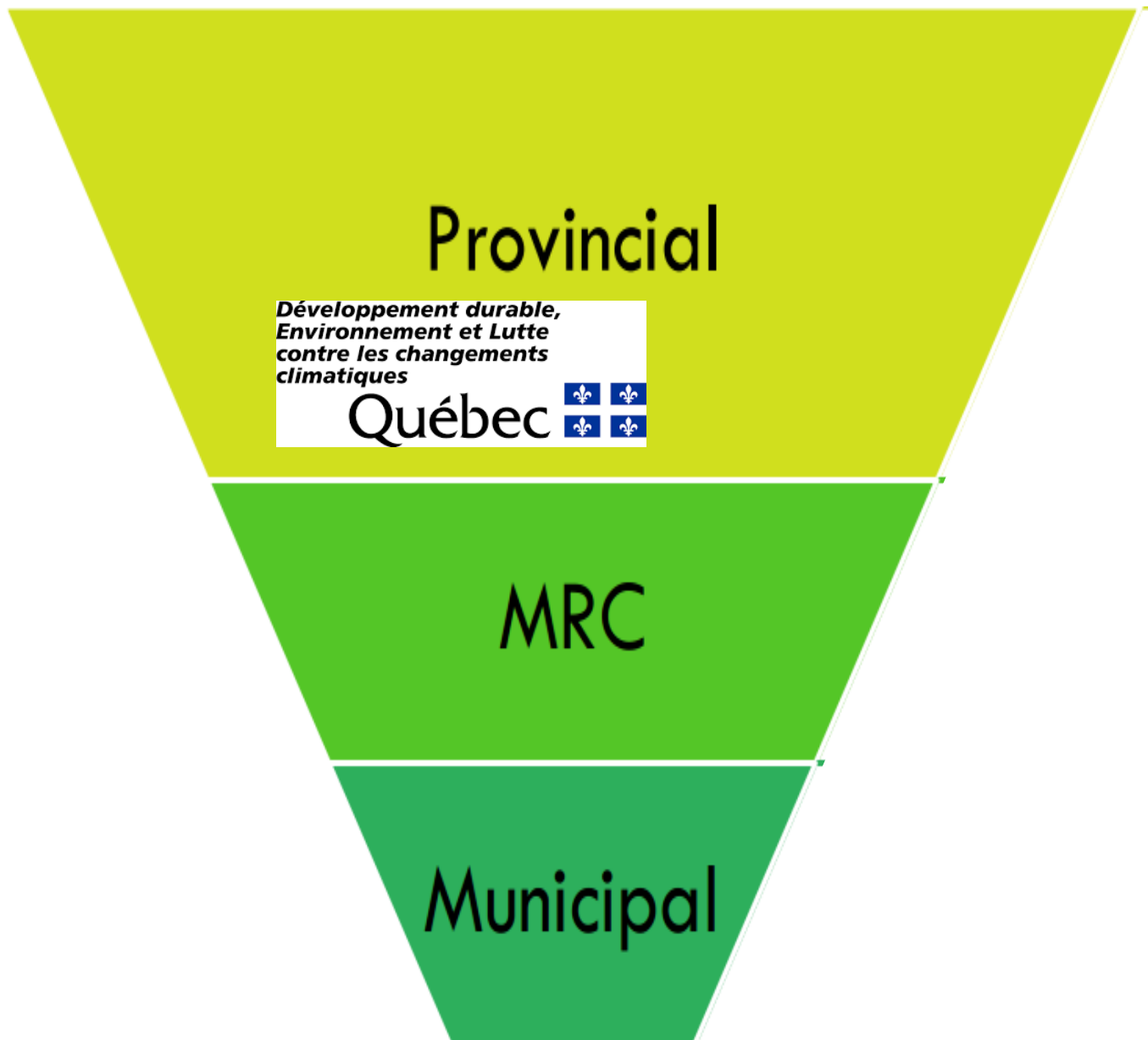
... et les responsabilités des
acteurs politiques à l'œuvre sur
le territoire

*Affaires municipales
et Occupation
du territoire*

Québec 



Comment les lois et politiques provinciales s'intègrent-elles dans les règlements municipaux?





Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Municipalités régionales de comté (MRC)

Élaborer des schémas d'aménagement en tenant compte de la PPRLPI, de la loi sur les compétences municipales, etc.

Assurer la gestion des cours d'eau de leur compétence



Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Municipalités locales

Intégrer les prescriptions de la PPRLPI, loi sur les compétences municipales, etc. dans la réglementation municipale

Appliquer le règlement d'urbanisme

Orienter le citoyen vers les autres instances quant aux différents régimes légaux en vigueur



Gestion de l'eau

Responsabilités par palier

Municipalités locales

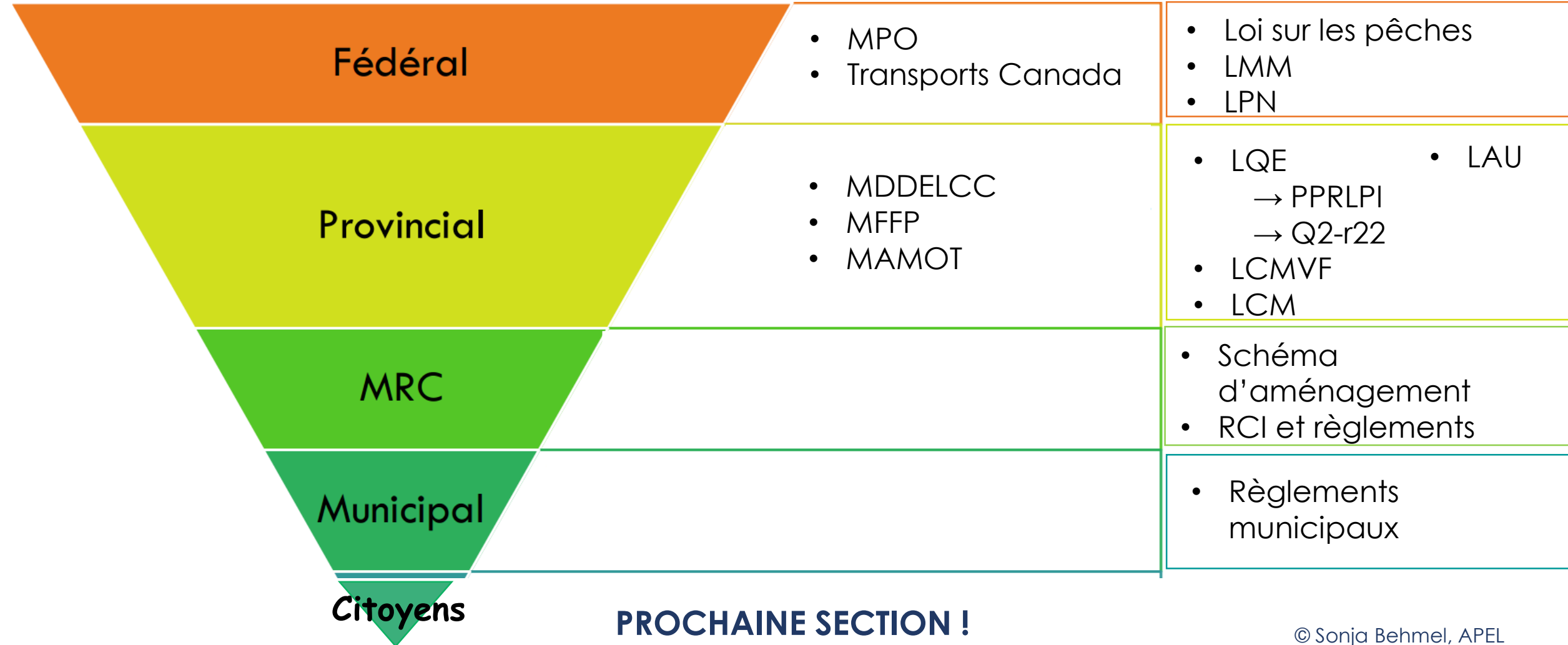
Intégrer les prescriptions de la PPRLPI, loi sur les compétences municipales, etc. dans la réglementation municipale

Appliquer le règlement d'urbanisme

Orienter le citoyen vers les autres instances quant aux différents régimes légaux en vigueur

Gestion de l'eau

Résumé



PROCHAINE SECTION !



À qui se référer?

**Commencer par la
municipalité, qui vous
référerà aux autres
paliers au besoin.**

Partie 2: Et les citoyens? Des bonnes pratiques qui comptent!



Pourquoi protéger?

- 27 % des propriétés au Québec bâties à moins de 100 m d'un cours d'eau
- Proximité d'une plage, d'un étang ou d'un ruisseau augmente la valeur d'une maison de plus de 28%
- L'appréciation de la valeur est directement liée à la qualité de l'eau et du milieu naturel
- Les lacs du Québec font partie de notre patrimoine culturel

Sonja Behmel, APEL

La qualité de l'écosystème du lac passent par 4 objectifs

1- Favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement/ limiter les apports en éléments nutritifs dans le plan d'eau

Prévient:

- Eutrophisation
- Cyanobactéries
- Pollution
- Inondations
- Envasement



La qualité de l'écosystème du lac passent par 4 objectifs

2- Limiter l'augmentation de la température de l'eau

Prévient:

- Eutrophisation
- Diminution de l'oxygène dissous

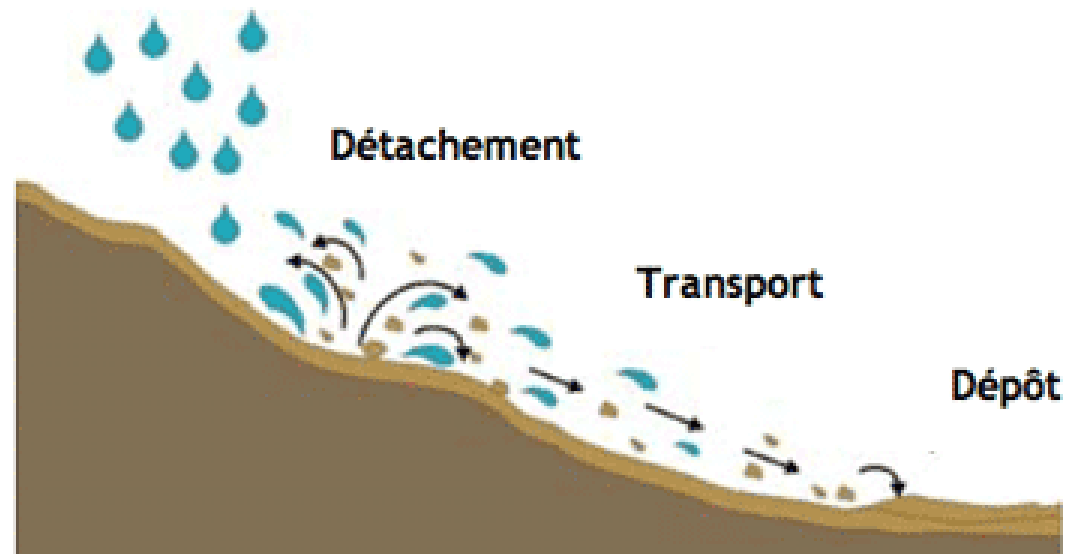


La qualité de l'écosystème du lac passent par 4 objectifs

3- Limiter l'érosion du sol

Prévient:

- Eutrophisation
- Envasement
- Destruction d'habitats



La qualité de l'écosystème du lac passent par 4 objectifs

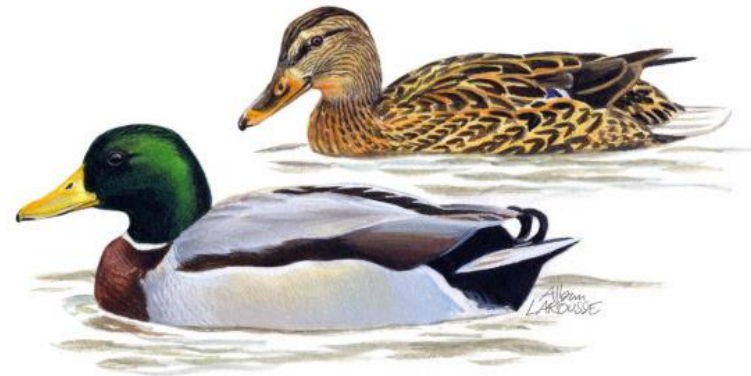
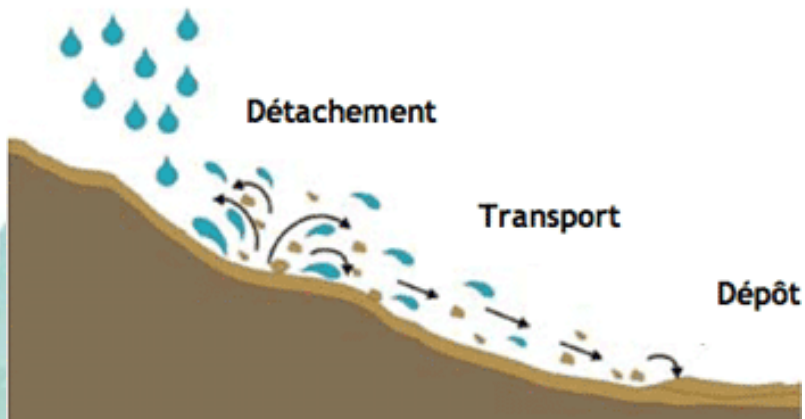
4- Favoriser les habitats pour la faune et la flore indigène dans le lac et dans la bande riveraine

Prévient:

- Déséquilibre de l'écosystème



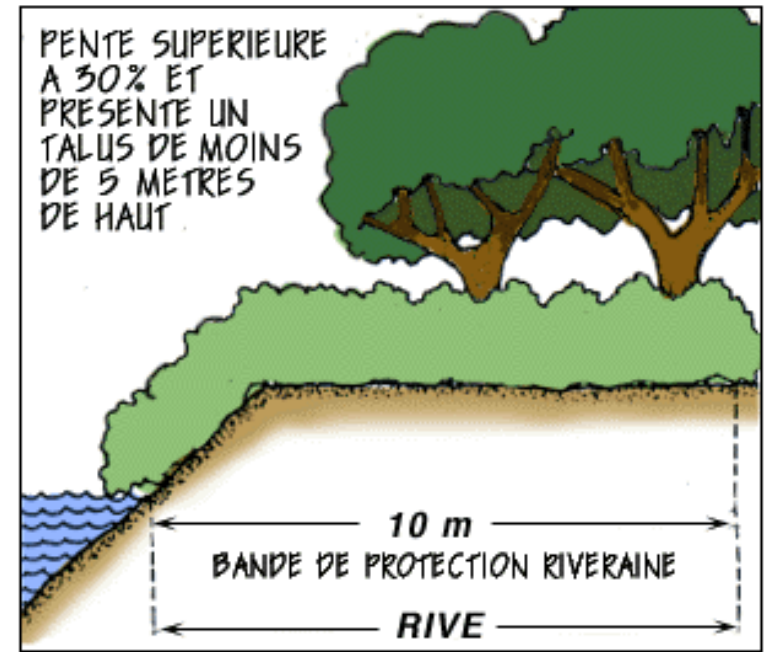
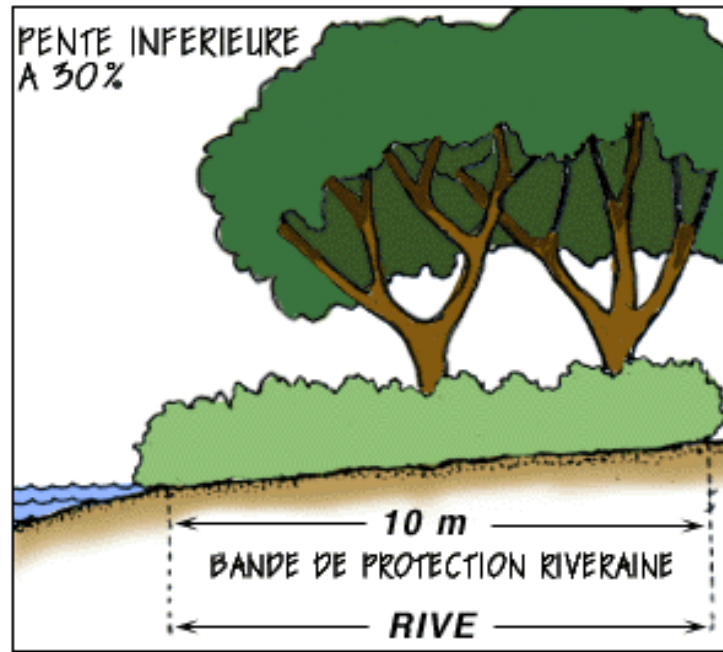
Bandes riveraines



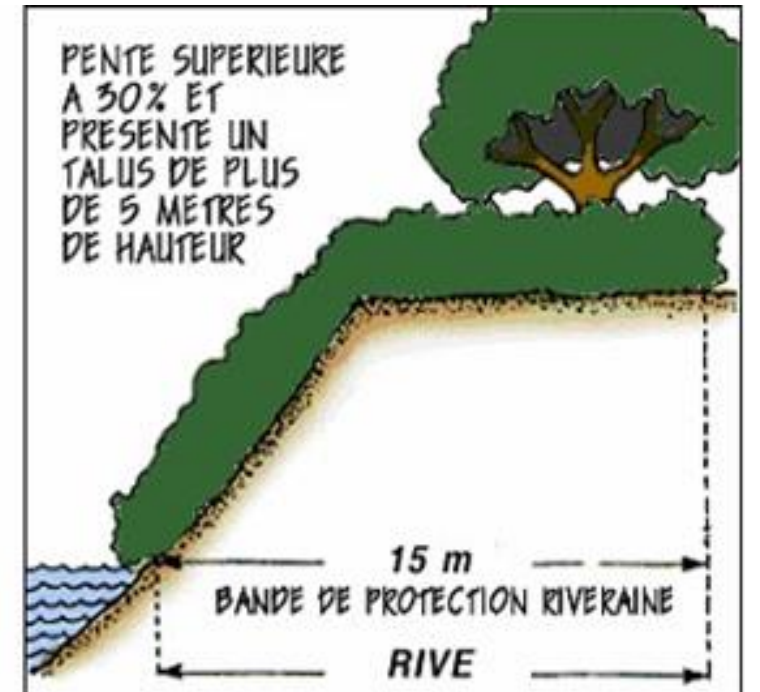
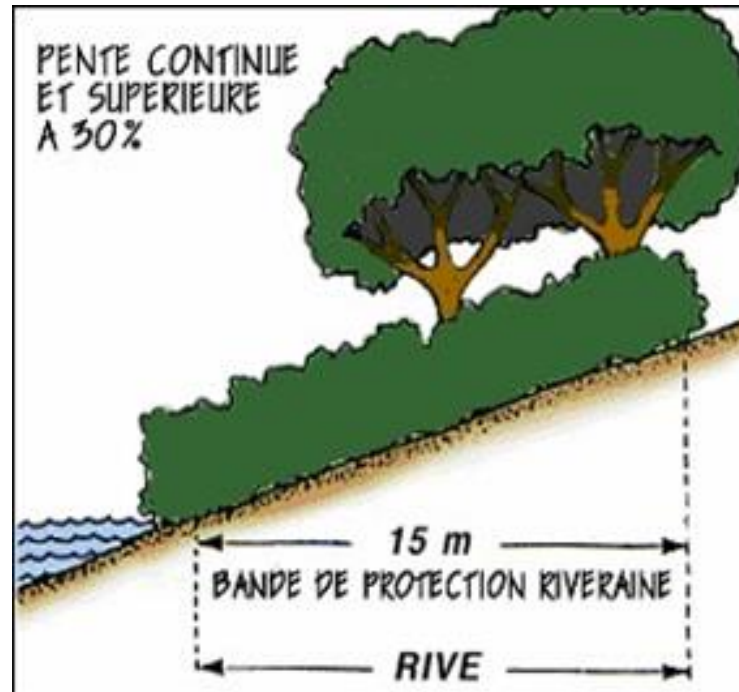
Bandes riveraines

Que dit la loi?

Minimum 10 mètres



Minimum 15 mètres

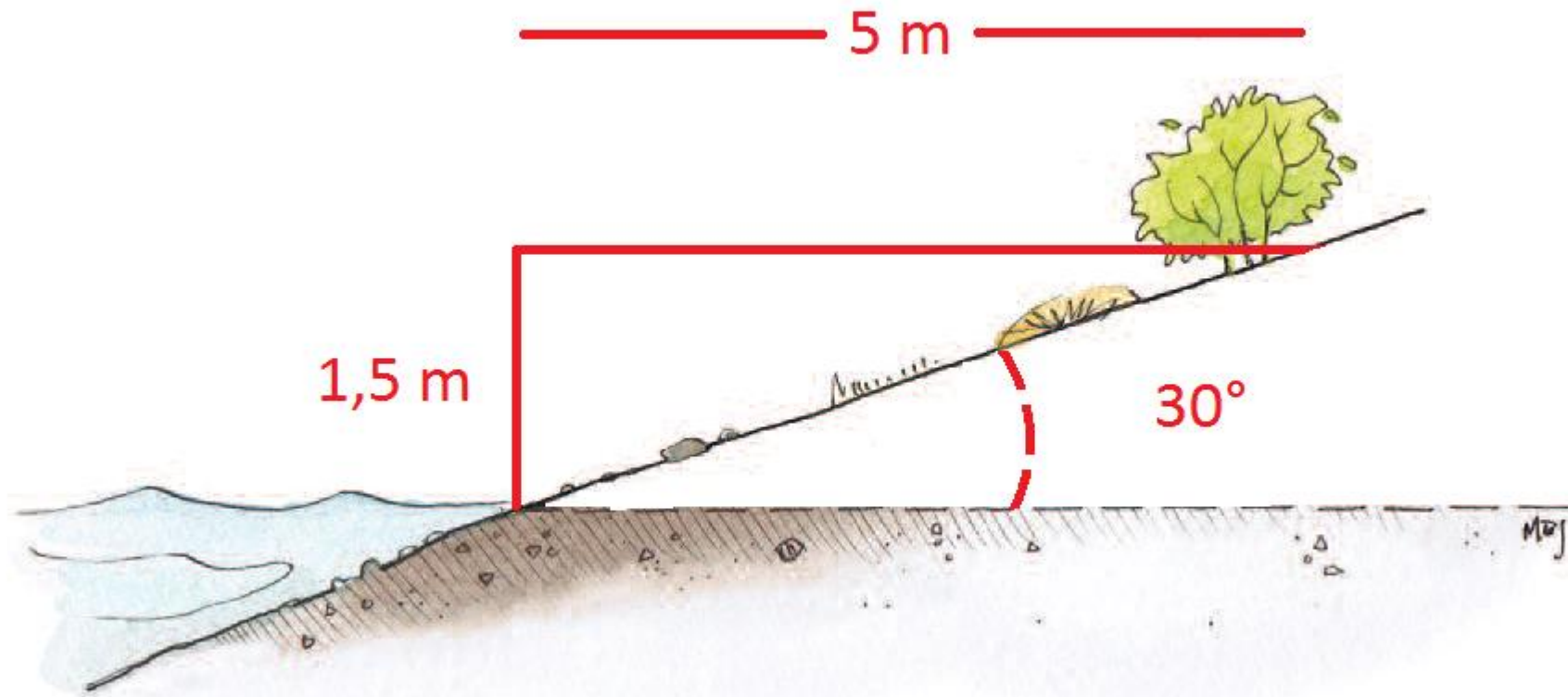


La municipalité a le droit d'être
plus sévère que les normes
minimales du MDDELCC



Bandes riveraines

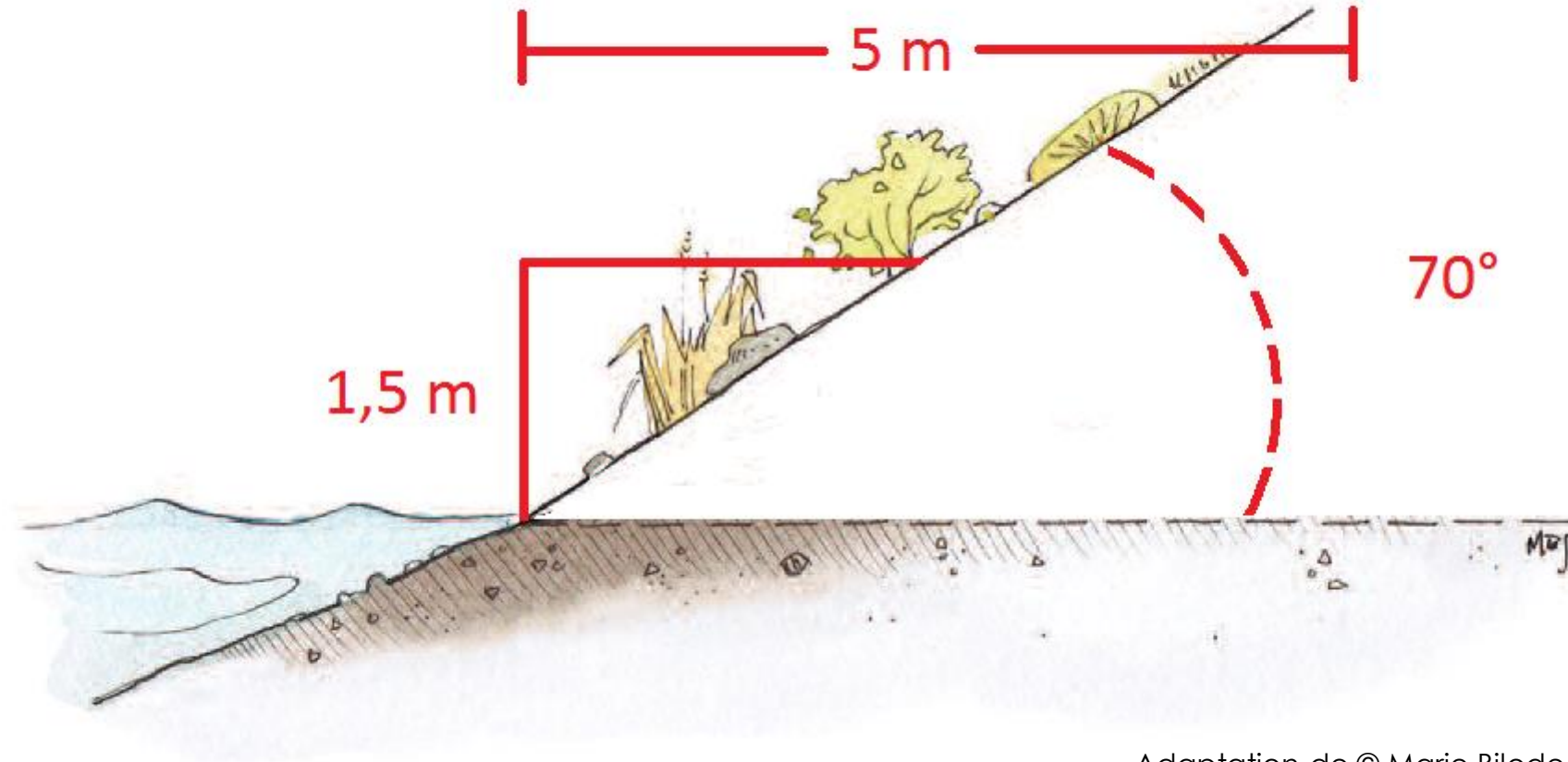
Comment mesurer l'angle de la bande riveraine?



Adaptation de © Marie Bilodeau J.- 2008

Bandes riveraines

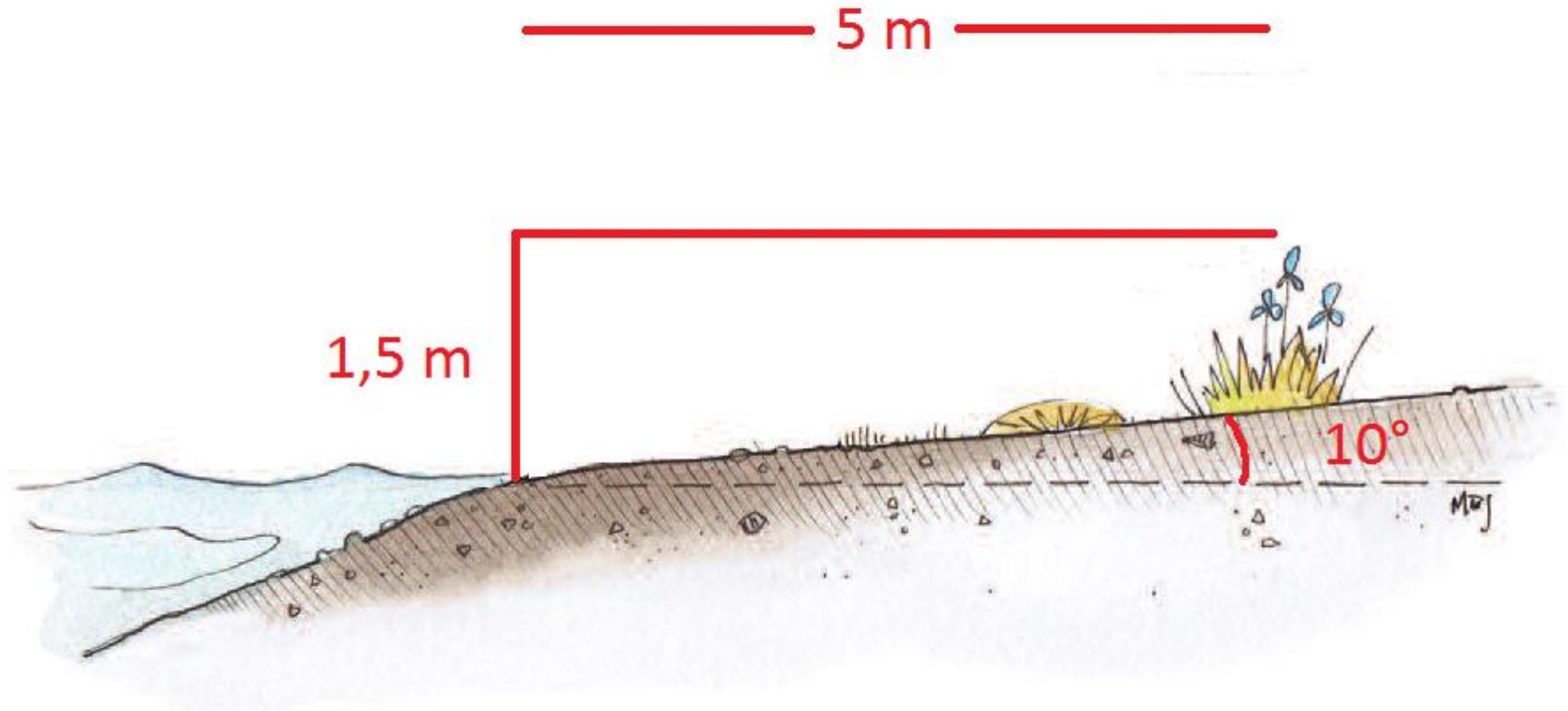
Comment mesurer l'angle de la bande riveraine?



Adaptation de © Marie Bilodeau J.-
2008

Bandes riveraines

Comment mesurer l'angle de la bande riveraine?

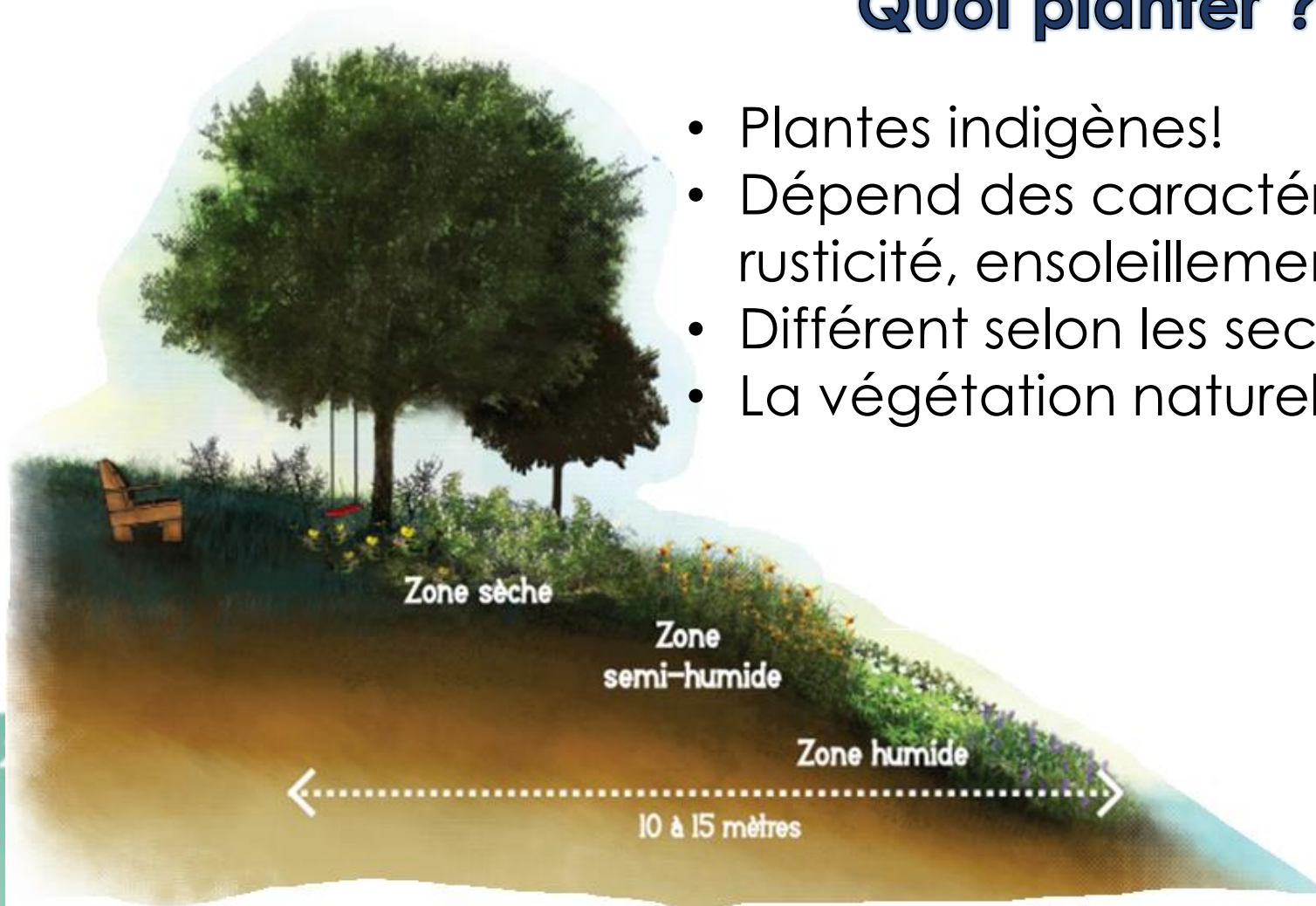


Adaptation de © Marie Bilodeau J.-
2008

Bandes riveraines

Quoi planter ?

- Plantes indigènes!
- Dépend des caractéristiques du milieu : type de sol, rusticité, ensoleillement
- Différent selon les sections de la bande riveraine
- La végétation naturelle : le bon modèle



**Outils de la Fédération
interdisciplinaire de
l'horticulture ornementale du
Québec (FIHOQ):**

banderiveraine.org

vegetaux.fihq.com (moteur
de recherche sur les végétaux
à planter en bande riveraine)

Bandes riveraines

Une diversité de végétaux pour une diversité de bénéfices

Arbres



- Retient les nutriments
- Stabilise le sol – système racinaire plus profond
- Ombrage important

Arbustes



- Système racinaire très dense et très étalé bien que superficiel

Herbacées



- Recouvre très bien le sol, diminue le ruissellement

Bandes riveraines

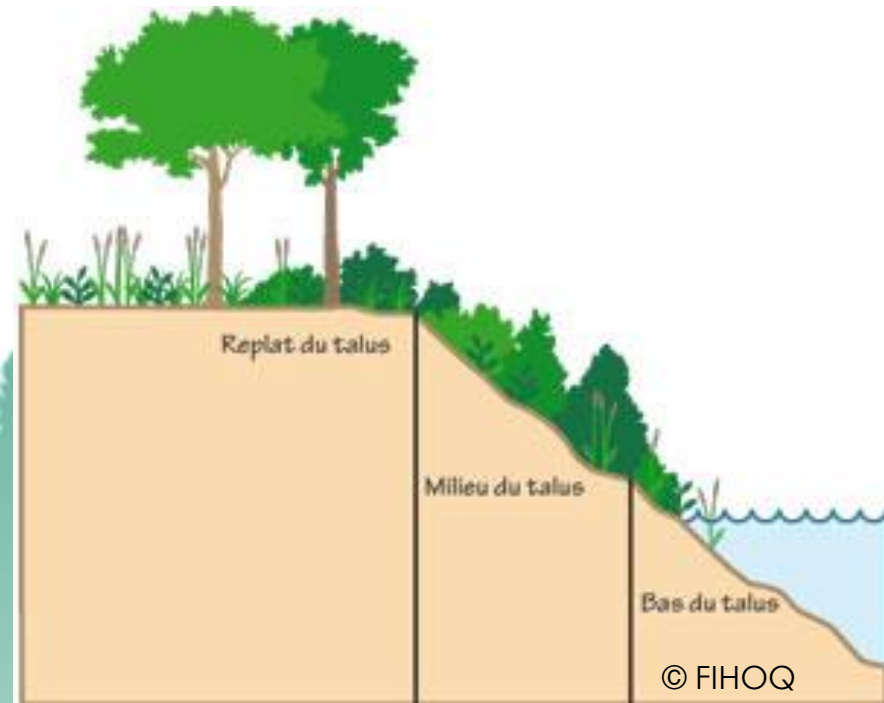
Arbres – arbustes – herbacées

Haut du talus : Endroit privilégié pour les arbres (si possible à plus de 3 m du rebord du talus)

Milieu du talus : Idéal pour les arbustes

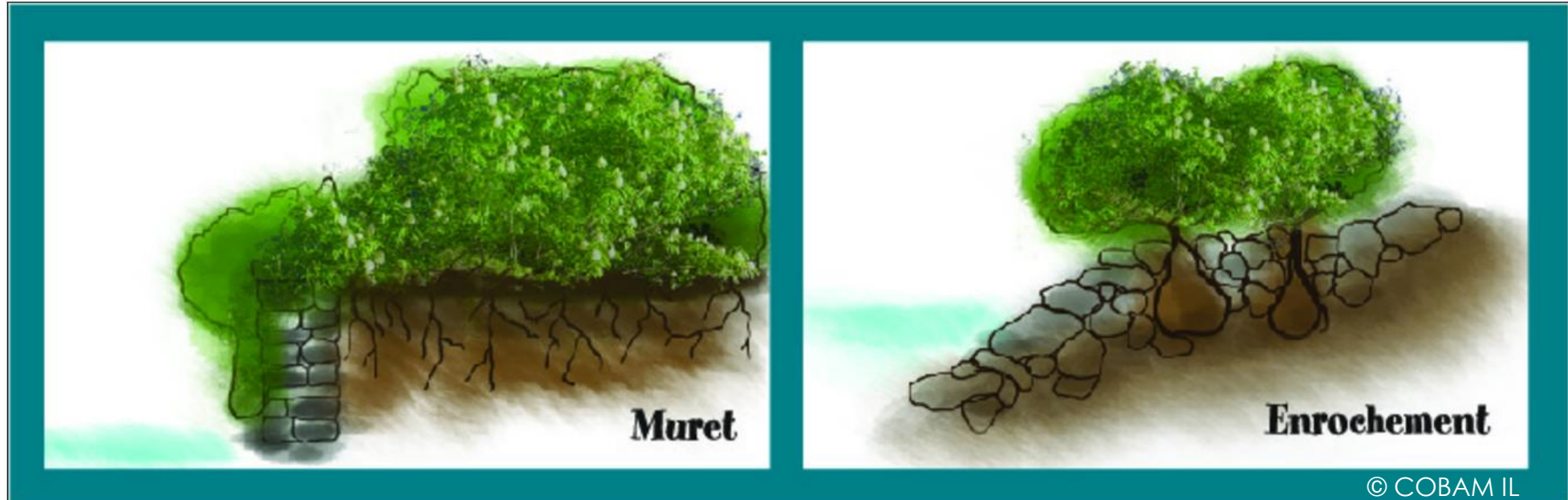
Bas du talus :

Pente douce (0 à 5%) : majoritairement herbacée, mais aussi arbustes et arbres hydrophiles



Bandes riveraines

Quoi faire avec un muret ou un enrochement?



- Aménager la bande riveraine au sommet du muret
- Privilégier les plantes rampantes (ex: vigne) pour couvrir les murets et les enrochements
- Ajouter des arbustes en insérant, entre les roches, des poches de terre contenue dans des sacs de jute.

Bandes riveraines

Gestion des vues

- Fixer l'emplacement de la fenêtre verte → d'où on observera le lac?

Choix des arbres en fonction de la vue désirée

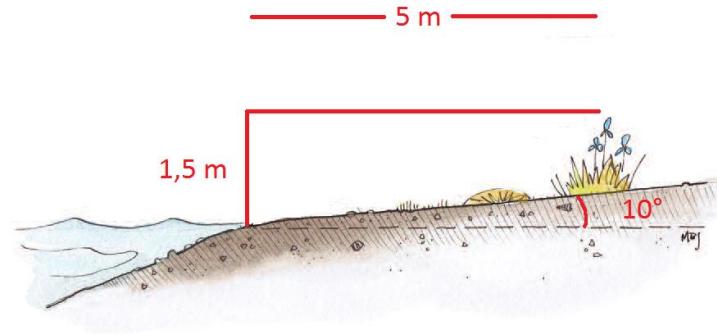
- Arbres à grand développement pour avoir une vue sous la ramure
- Arbres à petit ou moyen développement pour voir au-dessus des cimes
- Arbres à texture fine permettant une vue de transparence



Bandes riveraines

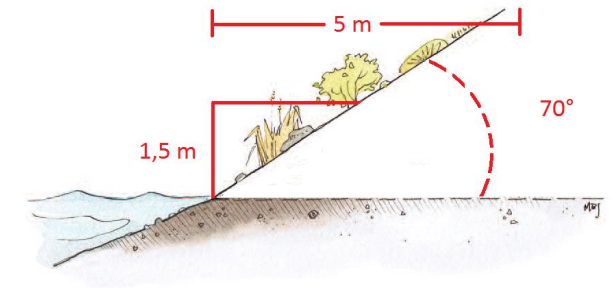
Accès au plan d'eau

- Pente < 30%



- La PPRLPI permet une ouverture de 5 m sur la rive

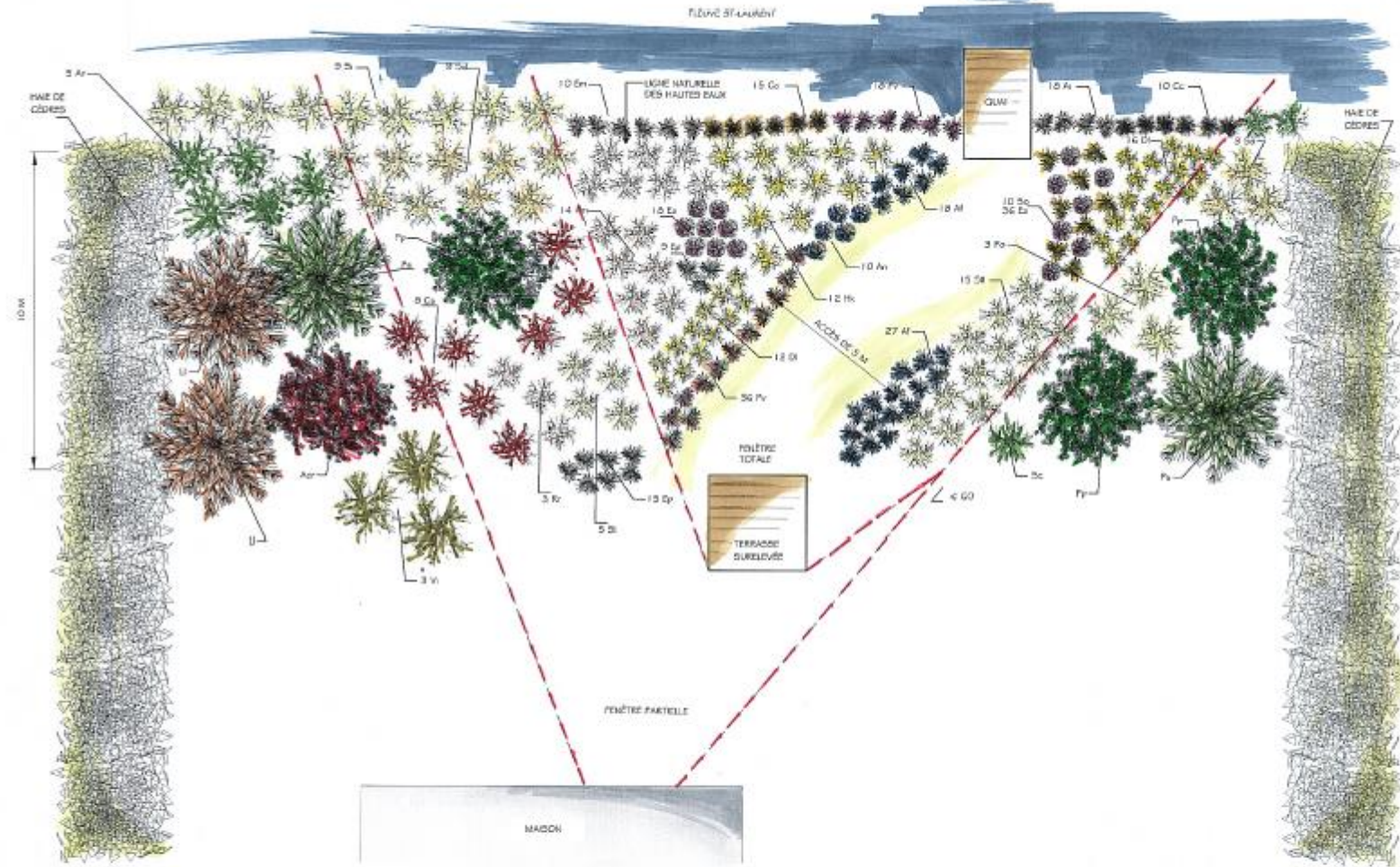
- Pente > 30%



- La PPRLPI permet un sentier en biais ou un escalier
- Un sentier sinueux est plus approprié afin de limiter l'effet du ruissellement des eaux de pluie

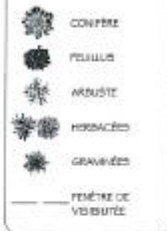


<http://banderiveraine.org/etablir-le-concept/accés-plan-deau/>



PLAN D'AMÉNAGEMENT DE BERGES TYPE
PENTE < 30%

LÉGENDE:



COMPOSITION DES PLANTATIONS

- HERBACÉES**
 Ag: Agrostis étendue (Agrostis serotina)
 Ai: Asclépiade incarnate (Asclepias incarnata)
 An: Aster de Nouvelle-Angleterre (Aster novae-angliae)
 Ep: Epilobe à feuilles étroites (Epilobium angustifolium)
 Es: Esparterie canadienne (Equisetum canadense)
 Ep: Esparterie perlée (Equisetum perfoliatum)
 Pv: Physostegia de Virginie (Physostegia virginiana)
 Sa: Sauges d'été (Salvia canadensis)

- GRAMINÉES**
 Co: Faux bleuet (Calamagrostis canadensis)

- ARBUSTES**
 Ar: Aulacme rugueux (Aster rugosus)
 An: Arrière à trois cotés (Artemisia tridentata)
 Cr: Cramée à feuilles étroites (Cirsium angustifolium)
 Di: Diervilla chinoise (Diervilla lonicera)
 Hc: Milpertain de Kuhn (Hypericum Kuhnianum)
 Pa: Physocarpus (Physocarpus opulifolius)
 Ra: Rosier rugueux (Rosa rugosa)
 Sc: Sauges de Canada (Sambucus canadensis)
 Sa: Saule discolor (Salix discolor)
 Se: Saule de l'extérieur (Salix exterior)
 Si: Spirée à larges feuilles (Spiraea anglica)
 Vi: Viburnum (Viburnum lentago)

- ARBRES**
 Ac: Érable rouge (Acer rubrum)
 Pe: Cèdre de Pennsylvanie (Prinos pennsylvanicus)
 L: Liriodendron (Liriodendron)
 Pi: Pin blanc (Pinus strobus)



1-5, RDV DES LACS BOUCS
 SAINT-AUGUSTIN D'ORWIND, Qc
 J0T 2B0

CONCEPTION
 GABRIEL CHARBONNEAU ING. P.



Client:
 COMITÉ ZONE D'INTERVENTION
 PROPRIÉTAIRE (ZIP) DES SÉNÉCHÉS

Projet:
 AMÉNAGEMENT DE BERGES TYPE

Adresse:
 1 025, rue Notre-Dame,
 Saint-Jacques (Québec)

Nom:
 PLAN D'AMÉNAGEMENT DE BERGES TYPE
 PENTE < 30%

Echelle:
 1 : 100

Date:
 20 SEPTEMBRE 2011

Dessiné par:
 CAROLINE LABONTÉ

Bandes riveraines

Bonnes pratiques

- Éviter de tondre le gazon trop ras sur le terrain
- Ne pas tondre dans la bande riveraine
- Ne pas aménager de plates-bandes dans la bande riveraine
- Ne pas utiliser d'engrais ni de compost à l'intérieur de la bande riveraine



...et limitez les surfaces imperméables!!



Bandes riveraines

Exemple de bonnes pratiques



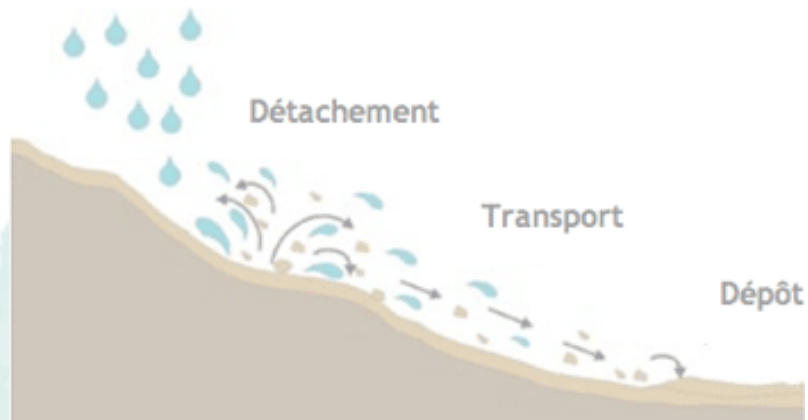
Août 2007

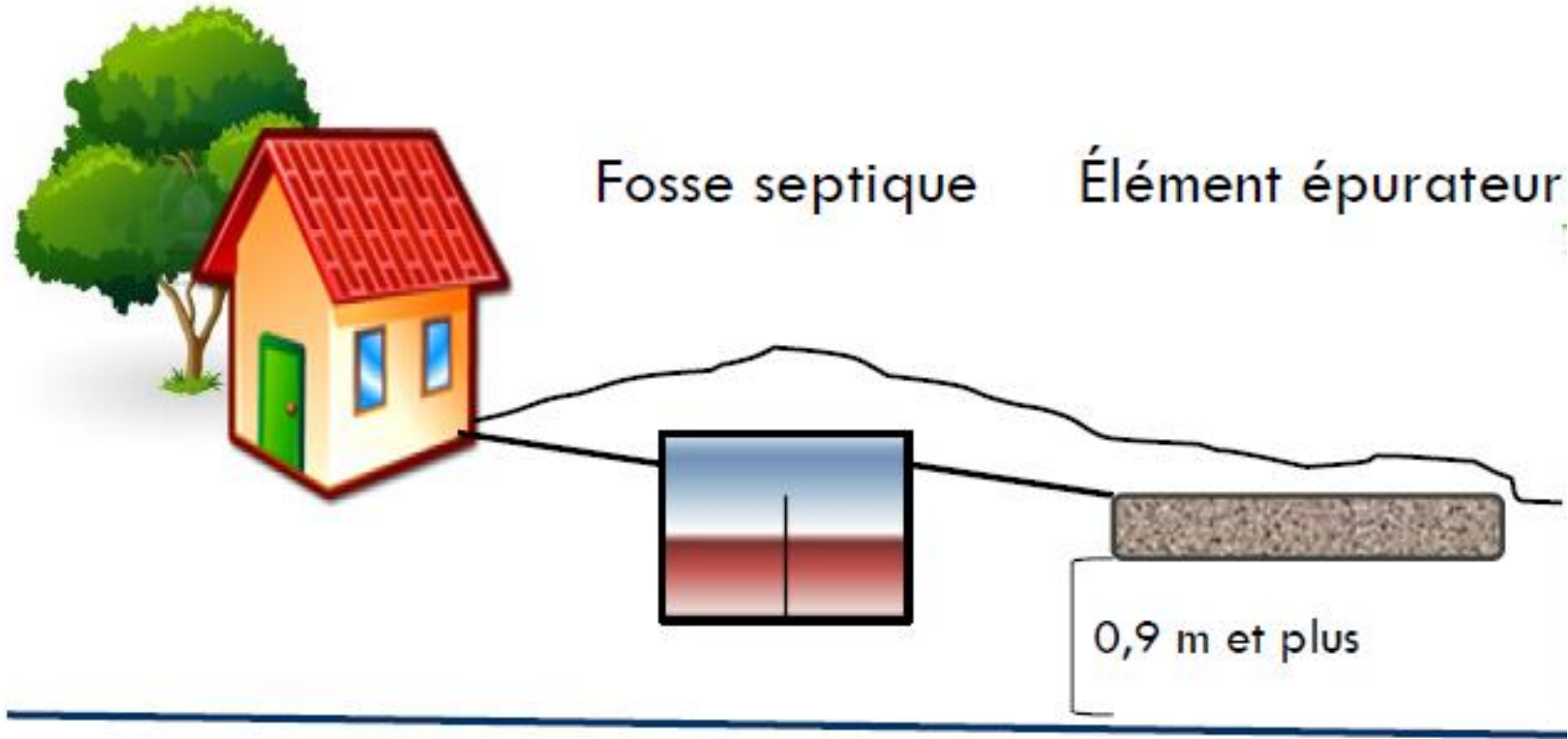
Bandes riveraines

Exemple de bonnes pratiques



Installations septiques





Nappe phréatique

Effluent de
l'élément
épurateur

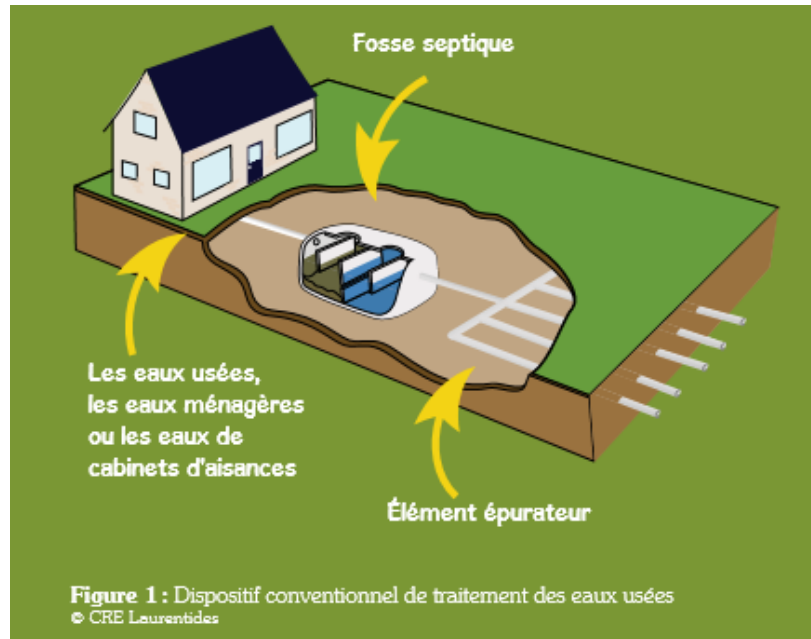
Installations septiques

Entretien et vidange

- Sources potentielles de contamination et d'apport en nutriments (phosphore et azote) dans les lacs
- Assurer un bon entretien
 - de la fosse : Ne pas y jeter huiles, peintures, médicaments, tampons, etc.
 - du champ d'épuration : Ne rien construire, entreposer ou planter sur le champ
- Assurer une vidange des boues et écumes à une fréquence appropriée
 - 2 ans : résidence permanente
 - 4 ans : résidence saisonnière

Installations septiques

Comment déceler une installation non-conforme?



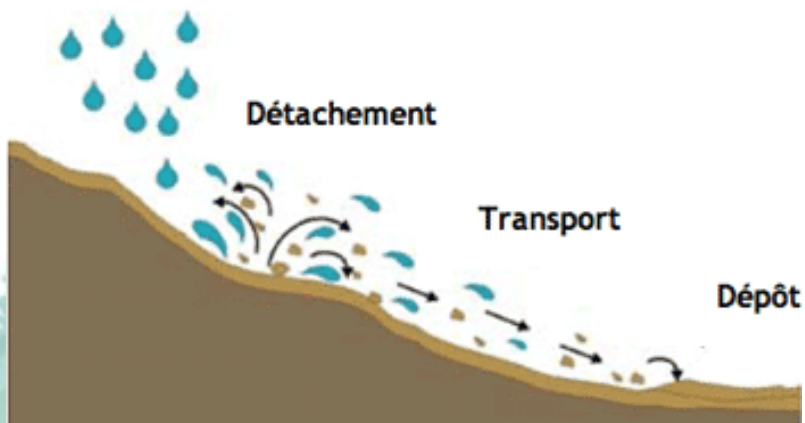
- L'installation dégage de mauvaises odeurs
- L'herbe est très verte sur le champ d'épuration ou le gazon est très humide.
- L'eau prend plus de temps à être évacuée des conduits ou il y a refoulement d'eaux usées dans les toilettes, bains ou douches

Installations septiques

Exemple de bonnes pratiques

- Prise en charge collective de la vidange par la municipalité ou la MRC
 - ✓ Permet d'assurer un suivi des fosses septiques
 - ✓ Permet de réduire les coûts (transport)
- Cas: Municipalité de Saint-Hubalde, MRC de la Haute-Yamaska, MRC Vallée-de-la-Gatineau, municipalité de l'Ange-Gardien
- Vidange selon la mesure des boues de fosses septiques
 - ✓ Permet d'effectuer la vidange en fonction de l'utilisation de la fosse
 - ✓ Permet d'éviter des vidanges non-nécessaires
- Cas: MRC de d'Autray (économies de 88 000\$ en reportant 55% des vidanges en 2013)

Navigation de plaisance



Navigation de plaisance

Réduire la vitesse

Près des rives



Dans les zones
peu profondes

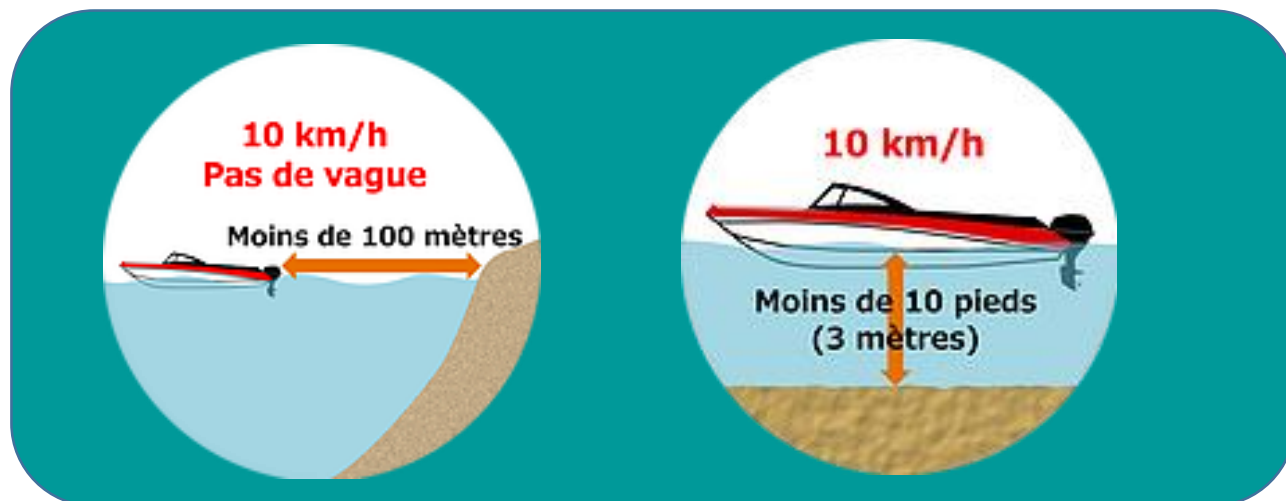


Dans les herbiers
aquatiques



Navigation de plaisance

Bonnes pratiques



Navigation de plaisance

Nettoyage des embarcations



Navigation de plaisance

Outils de sensibilisation

Attention à vos vagues !

Watch your wake !

L'érosion des rives est un phénomène naturel que l'on rencontre sur tous les lacs et cours d'eau. Celui-ci peut être accentué par les activités humaines, comme la circulation nautique motorisée. Les particules de sol arrachées se retrouvent alors dans le milieu aquatique.

Shoreline erosion is a natural phenomenon that occurs in all lakes and watercourses. This process can be accelerated by human activities such as powerboating. Loosened soil particles end up in the aquatic environment.






Impacts :

- X Perte de terrain
Loss of land
- X Eau trouble
Turbid water
- X Prolifération des algues et des plantes aquatiques
Excessive growth of algae and aquatic plants
- X Dégradation de l'habitat du poisson
Deterioration of fish habitat
- X Diminution de la valeur récréative
Reduced recreational value

Soyez responsables :

- ✓ Réduisez votre vitesse – Pensez aux autres usagers!
Reduce your speed – Be courteous to other users !
- ✓ Évitez de circuler près des rives
Keep a good distance away from the shoreline
- ✓ Conduisez lentement dans les zones peu profondes – Évitez ainsi les remous!
Slow down in shallow zones to avoid creating excessive wash
- ✓ Respectez les règlements en vigueur sur le plan d'eau
Respect the rules of the water

Vagues et rives, quel lien ?

En frappant une rive dénudée, les vagues accentuent l'érosion. C'est pourquoi, il faut préserver une bande de végétation riveraine. Elle joue quatre rôles essentiels :

- ✓ Freiner l'érosion.
- ✓ Filtrer les polluants et les sédiments.
- ✓ Retraîner le bord de l'eau.
- ✓ Favoriser la faune et la flore.

Shoreline vegetation plays four essential roles:

- ✓ Prevents erosion.
- ✓ Filters pollutants and sediments.
- ✓ Cuts the water's edge.
- ✓ Supports a variety of plants and animals.

Ralentissez, partagez, appréciez !




© Inraprovis, Deltaplus, Conis

Cette affiche a été produite par vos organismes de bassin versant :





Affiche pour une Circule verte et responsable de votre bassin de la Région de Québec

NE TRAÎNEZ PAS VOS BIBITES de lac en lac!

Vous risquez de contaminer nos lacs et nos rivières.



ATTENTION!

- 1 **Videz** l'eau de cale et du vivier loin du plan d'eau.
- 2 **Retirez** les résidus (boue, plantes, poissons, appâts) et **jetez-les** loin du plan d'eau.
- 3 **Nettoyez** bien remorque, bateau et autres équipements.
- 4 **Répétez** l'opération à chaque fois.



www.bibittes.org



Bonnes pratiques

Ressources intéressantes

- Réseau de surveillance volontaire des lacs
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>
- Répert'eau - ROBVQ
<http://reperteau.info/>
- Guide de protection des berges – Ville de Repentigny et comité ZIP des Seigneuries
<http://www.ville.repentigny.qc.ca/vie-citoyenne/environnement/sol-et-biodiversite/rives-et-littoral/guide-de-protection-des-berges.html>
- Vidéo sur le nettoyage des embarcations- MFFP
<https://www.youtube.com/watch?v=yrUpBbFyzDY>

Période de questions



© André Chevrier

Catherine Baltazar
Chargée de projets
OBV RPNS
info@rpns.ca

